Ordre de service d'action

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDES/2024-349** **27/06/2024**

Date de mise en application : 01/09/2025
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 7

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA spécialité « Métiers de l'élevage : développement, production, conseil»

Destinataires d'exécution
DRAAF- DAAF SRFD - SFD Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles IEA CNEAP UNREP UNMFREO

Résumé : Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité « Métiers de l'élevage : développement, production, conseil » rénové à la rentrée scolaire 2025 pour une première session d'examen en 2027.

Textes de référence :

Arrêté du 29 décembre 2023 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole spécialité "métiers de l'élevage : développement, production, conseil"

La présente note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité « Métiers de l'élevage : développement, production, conseil ».

Les modalités décrites ci-dessous seront appliquées à partir de la session d'examen 2027.

Luc MAURER

Le directeur général adjoint, chef du service de l'enseignement technique

Note de service relative à la définition des épreuves et des modalités d'évaluation des capacités professionnelles du BTSA « Métiers de l'élevage : développement, production, conseil »

Partie 1 : Dispositions communes à l'ensemble des BTSA

1.1 Conditions de délivrance du diplôme

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole comporte huit épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences. Parmi ces épreuves, trois concernent les capacités du tronc commun à l'ensemble des BTSA et cinq les capacités professionnelles propres à la spécialité.

L'organisation des épreuves prend en compte les différentes modalités de mise en œuvre de la certification. L'examen est organisé selon diverses possibilités :

- Par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).
- En évaluations ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.
- Par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) dans le cadre d'une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à six sur vingt à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire.

Si la moyenne générale est comprise entre neuf et dix sur vingt et si le candidat a une moyenne supérieure à dix pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à six pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider, au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

Le diplôme peut aussi être obtenu par la validation des acquis de l'expérience.

1.2 Principes de mise en œuvre de l'évaluation

Quelles que soient les conditions de mise en œuvre des évaluations (ponctuelles terminales ou en cours de formation dans un cadre « classique » ou semestrialisé), celles-ci reposent sur l'évaluation des **capacités** telles que définies dans le référentiel de compétences et précisées par des **critères** sur lesquels les évaluateurs vont se baser pour mesurer le degré de maîtrise des différentes capacités par le candidat.

Capacités : L'organisation du référentiel de compétences détermine deux niveaux de capacités :

- Les capacités globales qui correspondent aux blocs de compétences
- Les capacités intermédiaires qui déclinent la capacité globale en autant de composantes et qui font l'objet de la mise en œuvre d'une évaluation certificative (ECCF ou EPT).

Chaque capacité intermédiaire est affectée d'un coefficient 1.

Critères : Les critères d'évaluation sont intégrés au référentiel d'évaluation et à ce titre sont réglementaires. La liste de ces critères est exhaustive. Ils correspondent à des qualités générales attendues, non directement observables ou mesurables.

Les critères devront être complétés dans les **grilles d'évaluation** des ECCF par des **indicateurs**, définis par l'équipe pédagogique. Des indicateurs sont également présents dans les grilles nationales pour les évaluations terminales.

Indicateurs : Les indicateurs sont des éléments observables ou mesurables adaptés au contexte spécifique à la situation d'évaluation.

Grille d'évaluation : La grille d'évaluation est un outil important de formalisation et de contractualisation tant avec les apprenants qu'avec le jury. Elle précise ce qui est attendu, rappelle les critères d'évaluation à prendre en compte. Elle fournit des renseignements sur les indicateurs mobilisés dans la situation d'évaluation proposée. Elle contribue à la fiabilité de l'évaluation.

Chaque capacité intermédiaire évaluée fait l'objet d'une grille d'évaluation critériée. Pour les ECCF, une trame de grille est donnée en **annexe 6**.

Les ECCF sont conduites dans le cadre de **situations d'évaluation** (SE) définies par les équipes à partir des capacités à évaluer, en s'appuyant sur les critères du référentiel d'évaluation.
Situation d'évaluation : Une situation d'évaluation est composée de deux types d'éléments :
- un contexte professionnel ou social,
- des consignes (ou un questionnement) articulées au contexte, qui précisent ce qui est attendu du candidat.
Une situation d'évaluation peut être le support d'une ou plusieurs ECCF permettant ainsi d'évaluer plusieurs capacités pouvant appartenir à des blocs différents. Dans ce cas, la grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées.
Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités.

Partie 2 – Indications de cadrage dans le cas du BTSA « Métiers de l'élevage : développement, production, conseil »

2.1. Présentation des huit épreuves et des trois modalités possibles de certification

Epreuves		Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalités d'évaluation		Candidats dans la modalité du BTSA semestrialisé (3)	Coefficients
				Candidats en CCF (1)	Candidats hors CCF (2)		
Tronc commun	**E1**	B1	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	EPT		ECCF	1
	E2	B2	Construire son projet personnel et professionnel	ECCF	EPT	ECCF	1
	E3	B3	Communiquer dans des situations et des contextes variés	ECCF	EPT	ECCF	1
Domaine professionnel	**E4**	B4	Conduire des productions animales	ECCF	EPT	ECCF	1
	E5	B5	Piloter un système d'élevage	ECCF	EPT	ECCF	1
	E6	B6	Organiser l'activité de production	ECCF	EPT	ECCF	1
	E7	B7	Répondre à une problématique zootechnique située	EPT		ECCF	1
	E8	B8	Accompagner le changement socio-technique	EPT		ECCF	1

2.2. Epreuves ponctuelles terminales communes à tous les candidats en CCF et aux candidats hors CCF

Epreuve E7 : « Expertise zootechnique »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 7, « Répondre à une problématique zootechnique située ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C7.1 Analyser une situation zootechnique.	- Formulation d'une problématique ou d'un questionnement en relation avec la situation zootechnique - Identification des points de vigilance et des leviers d'action potentiels
C7.2 Elaborer des démarches de résolution de problématiques zootechniques.	- Prise en compte de la problématique - Qualité de la ou des démarche(s) proposée(s)
C7.3 Argumenter des solutions alternatives en réponse à une problématique zootechnique.	- Qualité de l'argumentation - Faisabilité de la ou des proposition(s) - Identification des points de vigilance et leviers d'action attachés aux solutions proposées

Cette épreuve prend la forme d'une épreuve écrite interdisciplinaire.

Modalités : Evaluation ponctuelle terminale (EPT) écrite d'une durée de 4 heures reposant sur l'analyse d'une ou deux problématique(s) zootechnique(s) située(s) dans un contexte professionnel et la formulation de conseils adaptés. Les ressources et démarches scientifiques et techniques mobilisées font partie intégrante de l'évaluation. Le candidat est amené, à partir d'un corpus documentaire présentant une ou deux problématiques zootechniques contextualisées, à conduire une analyse professionnelle lui permettant d'élaborer des démarches de résolution des questions posées. Pour cela, il mobilise ses connaissances scientifiques et techniques et argumente des solutions alternatives qu'il propose.

Examinateurs :
L'évaluation est réalisée par deux évaluateurs de la spécialité :
- Un enseignant/formateur de Sciences et techniques agronomiques/Productions animales
- Un enseignant/formateur de biologie écologie ou de physique-chimie

Grille d'évaluation : L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation critériée présente en annexe 1.

Epreuve E8 : « Accompagnement du changement sociotechnique »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8, « Accompagner le changement sociotechnique ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C8.1 Mobiliser des initiatives, des orientations et des plans d'action en vue d'un changement sociotechnique.	- Qualité de l'analyse du plan d'action - Mise en évidence des implications sociotechniques du plan d'action - Cohérence de la mise en œuvre du plan d'action dans le contexte
C8.2 Produire des références techniques au service des orientations visées en lien avec le plan d'action visé et la stratégie élaborée.	- Qualité de la mise en œuvre et du suivi d'expérimentations, d'essais ou d'enquêtes - Rigueur du traitement des données issues du terrain - Interprétation des données
C8.3 Aider à la prise de décision.	- Présentation de résultats - Formulation du conseil

Modalités : Evaluation ponctuelle terminale (EPT) orale de 30 minutes reposant sur une(des) situation(s) professionnelle(s), vécue(s) par le candidat durant sa formation, se rapportant à un plan d'action impliquant un processus de changement et/ou d'adaptation sociotechnique.
Cette évaluation ponctuelle terminale orale individuelle s'appuie sur trois fiches.

Les trois fiches sont produites par le candidat à partir d'une ou plusieurs situations professionnelles vécues impliquant un plan d'actions en faveur du changement sociotechnique dans une structure d'élevage, dans une perspective de transitions. Les structures éligibles sont toutes celles qui sont en accord avec le référentiel d'activités. Ce processus de changement n'est pas piloté par le candidat mais il y participe en qualité d'acteur ou d'observateur impliqué. Ce processus est piloté par un/des animateur(s) de projet et peut impliquer une ou plusieurs organisation(s) du secteur de l'élevage. Tout processus de changement sociotechnique quel que soit son état d'avancement, est recevable.

Fiches
Les trois fiches, de deux pages A4 maximum chacune, s'appuient sur une/des expérience(s) vécue(s) par le candidat :

- une fiche présente le plan d'actions dans le contexte retenu ;
- une fiche porte sur la production de références techniques. Pour la production de ces références, le candidat mobilise la méthodologie de son choix : expérimentation factorielle, essai système, enquête, travail bibliographique, etc. Si nécessaire, la fiche sur la production de références techniques peut comprendre une annexe (Equivalente à un A4 recto-verso);
- une fiche porte sur la formulation de conseils en vue d'éclairer des prises de décision dans un contexte d'accompagnement du changement sociotechnique.

La dimension agro-écologique est obligatoirement impliquée chacune des fiches présentées par le candidat.

Les trois fiches sont envoyées aux examinateurs avant l'épreuve orale selon les modalités définies par l'autorité académique en charge de l'organisation de l'examen.

L'atteinte des capacités est évaluée à l'issue de la prestation orale après prise en compte du document écrit.
Tout candidat n'ayant pas transmis son recueil ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E8. Le candidat sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve.

<u>Modalité de l'épreuve orale :</u>
L'oral, d'une durée de 30 minutes comprend :

- 10 minutes de présentation par le candidat, durant lesquelles il s'attache à montrer sa participation à un processus de changement sociotechnique dans les situations qu'il a retenues pour produire ses fiches.
- 20 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés lors du premier temps de son exposé et/ou dans ses fiches.

Seules les fiches du candidat, en impression papier et en format numérique (clé USB sur ordinateur), peuvent être utilisées en qualité de support de présentation pour l'épreuve E8. La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.

Examinateurs :
Trois évaluateurs de la spécialité :
- un enseignant/formateur en Sciences et techniques agronomiques/Productions animales de la spécialité et
- un enseignant/formateur de mathématiques de la spécialité tout particulièrement pour la capacité C8.2 ;
- un professionnel du secteur de l'élevage.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.

Grille d'évaluation : L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation critériée présente en annexe 2.

2.3 : Épreuves sous forme d'ECCF

Epreuve E4 : « Conduite des productions animales »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4, « Conduire des productions animales ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 4.1	C4.1 Proposer un processus de productions animales.	- Qualité de l'analyse du contexte - Justification du processus de production proposé
ECCF 4.2	C4.2 Adapter la conduite d'une production animale.	- Qualité des diagnostics agronomique et de fonctionnement du troupeau - Adaptation des choix techniques au contexte - Prévision des suites à donner
ECCF 4.3	C4.3 Mettre en œuvre des interventions et des manipulations sur les animaux.	- Choix d'opérations techniques adaptées à la situation - Qualité de la réalisation d'opérations techniques - Qualité du suivi des opérations réalisées
ECCF 4.4	C4.4 Évaluer la performance globale du processus de production.	- Qualité du choix des indicateurs de performance - Qualité de l'analyse - Identification des marges de progrès

4 ECCF
Deux à quatre situations d'évaluation sous la ou les modalités les plus appropriées (écrite, orale, pratique explicitée, explicitation de pratiques, etc. ou pluri-modalités) dont au moins une pratique sur le terrain pour l'évaluation de la capacité C4.3 ; doivent permettre d'évaluer les quatre capacités attachées à cette épreuve. Elles s'appuient sur une ou des situation(s) concrète(s) réelle(s) ou réaliste(s) en élevage
La durée est au choix des évaluateurs.

C4.1 : pour l'évaluation de la capacité C.4.1 le candidat dispose des éléments techniques et de fonctionnement du système lui permettant de proposer un processus de production adapté.

C4.2 : l'évaluation de la capacité C.4.2 permet au candidat d'adapter la conduite d'une production animale en fonction du contexte précisé.

C4.3 : la capacité C.4.3 doit impérativement être évaluée sur la base d'une pratique explicitée permettant au candidat de réaliser les manipulations et/ou interventions sur les animaux nécessaires à la conduite de l'élevage. La capacité C4.3 doit impérativement être évaluée sur la base des espèces étudiées durant la formation.

C4.4 : l'évaluation de la capacité C.4.4 permet au candidat, à partir des résultats qui lui sont fournis, d'évaluer la performance globale du processus de production.

Examinateurs :
Un enseignant/formateur en Sciences et techniques agronomiques/Productions animales participe à l'évaluation d'au moins trois capacités du bloc 4 dont obligatoirement la C4.3 ;
Un enseignant/formateur de SESG-GE participe à l'évaluation de la capacité C4.4.
Un enseignant/formateur de Sciences et techniques agronomiques/Productions végétales participe à l'évaluation des capacités C4.1 et C4.2.
Un enseignant/formateur de STE/AE peut participer à l'évaluation d'au moins une capacité du bloc 4.

Grille d'évaluation : La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E5 : « Pilotage du système d'élevage »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5, « Piloter un système d'élevage ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 5.1	C5.1 Adapter un système d'élevage aux transitions et à leurs enjeux.	- Identification des enjeux associés aux systèmes d'élevage - Prise en compte des enjeux auxquels doit répondre le système - Modélisation de l'agroécosystème élevage - Identification des intérêts et des limites du système étudié - Prise en compte de la place des politiques publiques dans le fonctionnement des agroécosystèmes élevage
ECCF 5.2	C5.2 Evaluer le fonctionnement du système d'élevage à différentes échelles.	- Caractérisation du fonctionnement du système d'élevage - Analyse de la cohérence du système d'élevage - Qualité de l'évaluation multicritère du système d'élevage - Utilisation pertinente d'outils de diagnostic.
ECCF 5.3	C5.3 Proposer une évolution stratégique du fonctionnement du système d'élevage.	- Justifications, à différentes échelles, des évolutions stratégiques proposées - Hiérarchisation des évolutions stratégiques proposées - Identification des points de blocage éventuels

3 ECCF
Deux à trois situations d'évaluation s'appuyant sur un ou deux système(s) d'élevage différents et représentatifs du territoire, sous la ou les modalités les plus appropriées (écrite, orale, pratique explicitée, explicitation de pratiques, etc. ou pluri-modalités) doivent permettre d'évaluer les trois capacités attachées à cette épreuve. Les supports d'évaluation des capacités C5.2 et C5.3 peuvent concerner des systèmes étudiés en formation ou mobiliser les PFMP.
La durée des évaluations est au choix des évaluateurs.

C5.1. : L'évaluation, obligatoirement individuelle, s'appuie sur un travail individuel ou collectif portant sur au moins un enjeu et mobilisant l'utilisation d'un outil d'adaptation des agro écosystèmes d'élevage.

C5.2. : Evaluation construite sur la réalisation d'un diagnostic et l'analyse du fonctionnement du système d'élevage réalisé par l'apprenant.

C5.3. : Evaluation individuelle basée sur l'argumentation et la justification d'une proposition d'évolution stratégique du système d'élevage.

Examinateurs :
Un enseignant/formateur de SESG/GE participe à l'évaluation des 3 capacités du bloc 5.
Un enseignant/formateur de Sciences et techniques agronomiques/Productions animales participe au moins à l'évaluation des capacités C5.1 et C5.3.
Un enseignant/formateur de Sciences et techniques agronomiques/Productions végétales participe à l'évaluation d'au moins deux capacités du bloc 5.
Un enseignant/formateur de biologie-écologie ou d'histoire-géographie participe à l'évaluation de la capacité C5.1.

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E6 : « Organisation de l'activité de production »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6, « Organiser l'activité de production ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 6.1	C6.1 Organiser la combinaison des facteurs de production et de gestion du travail.	- Planification des opérations - Mise en œuvre d'une veille technologique et réglementaire de qualité - Qualité de la collecte et du traitement des données - Qualité de l'information transmise
ECCF 6.2	C6.2 Optimiser la politique d'achat et de vente.	- Prise en compte des éléments du marché - Prise en compte des potentialités de l'entreprise - Adéquation des activités mises en œuvre
ECCF 6.3	C6.3 Caractériser l'opportunité d'une diversification intégrant une activité de transformation des produits animaux et/ou des issues d'élevage.	- Appropriation de la situation et des opportunités - Analyse de la démarche
ECCF 6.4	C6.4 Mettre en œuvre une démarche qualité en lien avec la santé et la sécurité au travail.	- Respect de la réglementation et des démarches de qualité - Qualité de l'analyse des risques contextualisée - Qualité des ajustements proposés

4 ECCF
Deux à quatre situations d'évaluation sous la ou les modalités les plus appropriées (écrite, orale, pratique explicitée, explicitation de pratiques, . . . ou pluri-modalités), doivent permettre d'évaluer les quatre capacités attachées à cette épreuve. Elles s'appuient sur au moins deux études de cas en lien avec des situations professionnelles contextualisées en productions animales.
La durée est au choix des évaluateurs.

C6.1 : Evaluation construite sur une étude de cas de situation de travail en élevage en lien avec l'organisation du processus de production. Le cadre est lié à la gestion et aux conditions de travail en système d'élevage.

C6.2 : Mise en situation réelle des candidats de raisonnement de la politique d'approvisionnement et commerciale d'un processus de production.

C6.3 : L'évaluation porte sur une situation professionnelle contextualisée qui permet au candidat de raisonner l'opportunité d'une diversification intégrant une activité de transformation.

C6.4 : L'évaluation de la capacité C6.4 permet au candidat de raisonner la démarche qualité en lien avec la santé et la sécurité au travail.

Examinateurs :
Un enseignant/formateur de SESG-GE et un enseignant de TIM participent à l'évaluation des capacités C6.1 et C6.2.
Un enseignant/formateur de mathématiques peut participer à l'évaluation de la capacité C6.1.
Un enseignant/formateur de Sciences et techniques agronomiques/Productions animales et un enseignant de physique-chimie participent à l'évaluation de la capacité C6.3.
Un enseignant/formateur de Sciences et techniques agronomiques/Productions animales participe à l'évaluation de la capacité C6.4.
Un enseignant/formateur de STE/AE participe à l'évaluation de la capacité C6.1 ou C6.4.

Grille d'évaluation :
La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluées est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

2.4 : Épreuves terminales spécifiques pour les candidats présentant les évaluations hors CCF

Epreuve E4 : « Conduite des productions animales »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4, « Conduire des productions animales ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C4.1 Proposer un processus de productions animales.	- Qualité de l'analyse du contexte - Justification du processus de production proposé
C4.2 Adapter la conduite d'une production animale.	- Qualité des diagnostics agronomiques et de fonctionnement du troupeau - Adaptation des choix techniques au contexte - Prévision des suites à donner
C4.3 Mettre en œuvre des interventions et des manipulations sur les animaux.	- Choix d'opérations techniques adaptées à la situation - Qualité de la réalisation d'opérations techniques - Qualité du suivi des opérations réalisées
C4.4 Évaluer la performance globale du processus de production.	- Qualité du choix des indicateurs de performance - Qualité de l'analyse - Identification des marges de progrès

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle de 40 minutes sans temps de préparation. Elle s'appuie sur un document synthétique de dix pages A4 maximum (annexes comprises) produit par le candidat.
Ce document présente un processus de productions animales dans son contexte dont le candidat a vécu tout ou partie dans une situation d'élevage (SPV). Les structures éligibles sont toutes celles qui sont en accord avec le référentiel d'activités.
Ce document doit comprendre :
- Une analyse du contexte et des enjeux justifiant le choix du processus de production étudié ;
- Une description synthétique du processus de production étudié (un schéma peut être utilisé) ;
- La présentation de l'adaptation de la conduite mise en œuvre ;
- La présentation des indicateurs de pilotage choisis pour réguler le processus de production étudié ;
- Une présentation du diagnostic et des ajustements réalisés durant ce processus de production ;
- Une fiche spécifique relative aux interventions et manipulations, le candidat produit une explicitation vécue en autonomie. Cette intervention doit être suffisamment représentative de la conduite d'une production et revêtir toutes les dimensions de la capacité (organisation du chantier, sécurité, bien-être animal, déroulement…). On attend du candidat un regard critique sur la réalisation et son implication lors de l'intervention.

Modalités :
Le document est remis en deux exemplaires par le candidat aux examinateurs lors de l'entrée en salle. Les évaluateurs disposent de 10 minutes pour prendre connaissance du dossier.
Tout candidat qui ne fournit pas de document aux évaluateurs ne peut prétendre présenter l'épreuve E4. Il sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Déroulement de l'épreuve orale :
L'oral, d'une durée de 40 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :
- 10 minutes de présentation du processus de production choisi par le candidat et de l'intervention réalisée,
- 30 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés durant le premier temps de l'oral et/ou du document et à explorer d'autres champs afin de montrer son niveau de maîtrise des quatre capacités certifiées par l'épreuve E4.
Le document fait partie de l'évaluation. Il n'est pas évalué en tant que tel mais il est le support de l'évaluation orale.

Seul le document du candidat, en impression papier et en format numérique (clé USB sur ordinateur), est autorisé en qualité de support de présentation. La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.

Examinateurs :
Deux évaluateurs de la spécialité :
- un enseignant/formateur de Sciences et techniques agronomiques/Productions animales de la spécialité et
- un enseignant/formateur de Sciences et techniques agronomiques/Productions végétales ou de SESG-GE.

Grille d'évaluation : L'évaluation de cette épreuve est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation critériée présente en annexe 3.

Epreuve E5 : « Pilotage du système d'élevage »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5, « Piloter un système d'élevage ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C5.1 Adapter un système d'élevage aux transitions et à leurs enjeux.	- Identification des enjeux associés aux systèmes d'élevage - Prise en compte des enjeux auxquels doit répondre le système - Modélisation de l'agroécosystème élevage - Identification des intérêts et des limites du système étudié - Prise en compte de la place des politiques publiques dans le fonctionnement des agroécosystèmes élevage
C5.2 Evaluer le fonctionnement du système d'élevage à différentes échelles	- Caractérisation du fonctionnement du système d'élevage - Analyse de la cohérence du système d'élevage - Qualité de l'évaluation multicritère du système d'élevage - Utilisation pertinente d'outils de diagnostic.
C5.3 Proposer une évolution stratégique du fonctionnement du système d'élevage.	- Justifications, à différentes échelles, des évolutions stratégiques proposées - Hiérarchisation des évolutions stratégiques proposées - Identification des points de blocage éventuels

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle de 35 minutes sans temps de préparation. Elle s'appuie sur trois fiches A4 de deux pages A4 maximum chacune, produites par le candidat à partir de son vécu en structure d'élevage (SPV) dans le domaine du pilotage du système d'élevage. Les structures éligibles sont toutes celles qui sont en accord avec le référentiel d'activités.

- une fiche portant sur l'adaptation d'un système d'élevage aux enjeux et transitions en le repositionnant dans son territoire ;
- une fiche portant sur l'évaluation du fonctionnement du système proposé ;
- une fiche portant sur une proposition d'évolution stratégique du fonctionnement du système proposé, intégrant les analyses portées dans les fiches précédentes.

Modalités :
Le candidat remet les trois fiches en deux exemplaires lors de son entrée en salle. Les examinateurs disposent de 5 minutes pour en prendre connaissance.
Seules les fiches du candidat, en impression papier et format numérique (clé USB sur ordinateur), sont autorisées en qualité de support de présentation. La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.

Tout candidat qui ne fournit pas les trois fiches aux évaluateurs ne peut prétendre présenter l'épreuve E5. Il sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Déroulement de l'épreuve orale :
L'oral, d'une durée de 35 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :
- 15 minutes de présentation par le candidat des trois situations qui correspondent aux trois capacités évaluées.
- 20 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et approfondir des éléments présentés durant le temps de présentation ainsi que dans les fiches remises. L'entretien permet aussi d'explorer d'autres champs qui permettent d'évaluer la maîtrise des trois capacités visées par l'épreuve E5.

Examinateurs :
- un enseignant/formateur SESG-GE de la spécialité ;
- un enseignant/formateur de Sciences et techniques agronomiques/Productions animales de la spécialité.

Grille d'évaluation : L'évaluation de cette épreuve est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation critériée présente en annexe 4.

Epreuve E6 : « Organisation de l'activité de production »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6, « Organiser l'activité de production ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C6.1 Organiser la combinaison des facteurs de production et de gestion du travail.	- Planification des opérations - Mise en œuvre d'une veille technologique et réglementaire de qualité - Qualité de la collecte et du traitement des données - Qualité de l'information transmise
C6.2 Optimiser la politique d'achat et de vente.	- Prise en compte des éléments du marché - Prise en compte des potentialités de l'entreprise - Adéquation des activités mises en œuvre
C6.3 Caractériser l'opportunité d'une diversification intégrant une activité de transformation des produits animaux et/ou des issues d'élevage.	- Appropriation de la situation et des opportunités - Analyse de la démarche
C6.4 Mettre en œuvre une démarche qualité en lien avec la santé et la sécurité au travail.	- Respect de la réglementation et des démarches de qualité - Qualité de l'analyse des risques contextualisée - Qualité des ajustements proposés

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle de 40 minutes sans temps de préparation. Elle s'appuie sur 4 fiches A4 de deux pages maximum chacune, produites par le candidat à partir de son vécu dans une structure d'élevage (SPV) :

- une fiche décrivant l'organisation des facteurs de production et la gestion du travail ;
- une fiche de deux pages maximum liée à la gestion de l'activité de production et de la politique commerciale et d'approvisionnement comprenant une collecte de données nécessaires à l'organisation de l'activité d'une structure d'élevage (Une ou deux annexes justifiées peuvent accompagner cette fiche) Le traitement de ces données et la représentation des résultats obtenus sont opérés à l'aide d'outils numériques (tableurs, SGBDR, logiciels, tableaux de bord, etc.). Les outils de représentation, de gestion et d'organisation de la production sont mobilisés dans une logique d'aide à la prise de décision et de suivi.
- une fiche liée à une problématique de valorisation des productions animales à travers la diversification/transformation des produits ou issues ;
- une fiche liée à la problématique de mise en place de la démarche qualité sur la santé et la sécurité au travail.

Les structures éligibles sont toutes celles qui sont en accord avec le référentiel d'activités.

Modalités :
Le candidat remet les quatre fiches en trois exemplaires lors de l'entrée en salle. Les examinateurs disposent de 10 minutes pour en prendre connaissance.
Seules les fiches du candidat, en impression papier et format numérique (clé USB), sont autorisées en qualité de support de présentation. La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur.
Tout candidat qui ne fournit pas les quatre fiches aux évaluateurs ne peut prétendre présenter l'épreuve E6. Il sera alors considéré comme non évaluable à l'épreuve. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Déroulement de l'épreuve orale :
L'oral, d'une durée de 40 minutes sans temps de préparation, comprend respectivement :

- 15 minutes de présentation par le candidat des quatre situations ;
- 25 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés durant le premier temps de l'oral et/ou dans les fiches et à explorer d'autres champs afin de montrer sa maîtrise des quatre capacités visées par l'épreuve E6.

Au travers de sa présentation et/ou de l'entretien, le candidat expose quatre situations correspondant aux quatre capacités évaluées.

Examinateurs :
Trois évaluateurs de la spécialité :
- un enseignant/formateur de Sciences et techniques agronomiques/Productions animales ;
- un enseignant/formateur de SESG-GE ;
- un enseignant/formateur de TIM.

Grille d'évaluation : L'évaluation de cette épreuve est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation critériée présente en annexe 5.

Partie 3 – Indications de cadrage pour les BTSA selon une organisation semestrialisée

Rappel : Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités d'un même bloc ou de blocs différents. La grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées. Chacune de ces parties est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E4 : « Conduite des productions animales »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4, « Conduire des productions animales ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 4.1	C4.1 Proposer un processus de productions animales.	- Qualité de l'analyse du contexte - Justification du processus de production proposé
ECCF 4.2	C4.2 Adapter la conduite d'une production animale.	- Qualité des diagnostics agronomique et de fonctionnement du troupeau - Adaptation des choix techniques au contexte - Prévision des suites à donner
ECCF 4.3	C4.3 Mettre en œuvre des interventions et des manipulations sur les animaux.	- Choix d'opérations techniques adaptées à la situation - Qualité de la réalisation d'opérations techniques - Qualité du suivi des opérations réalisées
ECCF 4.4	C4.4 Évaluer la performance globale du processus de production.	- Qualité du choix des indicateurs de performance - Qualité de l'analyse - Identification des marges de progrès

4 ECCF
Évaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes.
Elles s'appuient sur une ou des situation(s) concrète(s) réelle(s) ou réaliste(s) en élevage.
La durée est au choix des évaluateurs.

La capacité C4.3 doit impérativement être évaluée sur la base d'une pratique explicitée permettant au candidat de réaliser les manipulations et/ou interventions sur les animaux nécessaires à la conduite de l'élevage. La C4.3 doit impérativement être évaluée sur la base des espèces étudiées durant la formation.

Examinateurs :
- un enseignant/formateur de Sciences et techniques agronomiques/Productions animales participe à l'évaluation des quatre capacités du bloc 4 ;
- un enseignant/formateur de Sciences et techniques agronomiques/Productions végétales participe à l'évaluation d'au moins une des capacités du bloc 4 ;
- un enseignant/formateur de SESG-GE participe à l'évaluation d'au moins une des capacités du bloc 4 ;
- un enseignant/formateur de sciences et techniques des équipements peut participer à l'évaluation d'au moins une des capacités du bloc 4.

Epreuve E5 : « Pilotage du système d'élevage »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5, « Piloter un système d'élevage ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 5.1	C5.1 Adapter un système d'élevage aux transitions et à leurs enjeux.	- Identification des enjeux associés aux systèmes d'élevage - Prise en compte des enjeux auxquels doit répondre le système - Modélisation de l'agroécosystème élevage - Identification des intérêts et des limites du système étudié - Prise en compte de la place des politiques publiques dans le fonctionnement des agroécosystèmes élevage
ECCF 5.2	C5.2 Évaluer le fonctionnement du système à différentes échelles.	- Caractérisation du fonctionnement du système d'élevage - Analyse de la cohérence du système d'élevage - Qualité de l'évaluation multicritère du système d'élevage - Utilisation pertinente d'outils de diagnostic.
ECCF 5.3	C5.3 Proposer une évolution stratégique du fonctionnement du système d'élevage.	- Justifications, à différentes échelles, des évolutions stratégiques proposées - Hiérarchisation des évolutions stratégiques proposées - Identification des points de blocage éventuels

3 ECCF
Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes Les expériences vécues par le candidat en milieu professionnel peuvent être mobilisées dans une ou plusieurs de ces situations d'évaluations.

Examinateurs :
Un enseignant/formateur de SESG-GE participe à l'évaluation des 3 capacités du bloc 5.
Un enseignant/formateur de Sciences et techniques agronomiques/Productions animales participe à l'évaluation d'au moins deux capacités du bloc 5.
Un enseignant/formateur de Sciences et techniques agronomiques/Productions végétales participe à l'évaluation d'au moins deux capacités du bloc 5.
Un enseignant/formateur de biologie-écologie peut participer à l'évaluation d'une capacité du bloc 5 ;
Un enseignant/formateur d'histoire-géographie peut participer à l'évaluation d'une capacité du bloc 5.

Epreuve E6 : « Organisation de l'activité de production »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6, « Organiser l'activité de production ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 6.1	C6.1 Organiser la combinaison des facteurs de production et de gestion du travail.	- Planification des opérations - Mise en œuvre d'une veille technologique et réglementaire de qualité - Qualité de la collecte et du traitement des données - Qualité de l'information transmise
ECCF 6.2	C6.2 Optimiser la politique d'achat et de vente.	- Prise en compte des éléments du marché - Prise en compte des potentialités de l'entreprise - Adéquation des activités mises en œuvre
ECCF 6.3	C6.3 Caractériser l'opportunité d'une diversification intégrant une activité de transformation des produits animaux et/ou des issues d'élevage.	- Appropriation de la situation et des opportunités - Analyse de la démarche
ECCF 6.4	C6.4 Mettre en œuvre une démarche qualité en lien avec la santé et la sécurité au travail.	- Respect de la réglementation et des démarches de qualité - Qualité de l'analyse des risques contextualisée - Qualité des ajustements proposés

4 ECCF
Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes.

Les expériences vécues par le candidat en milieu professionnel peuvent être mobilisées dans une ou plusieurs de ces situations d'évaluations.

Examinateurs :
Un enseignant/formateur de SESG participe à l'évaluation d'au moins deux capacités du bloc 6.
Un enseignant/formateur de mathématiques peut participer à l'évaluation de la capacités 6.1.
Un enseignant/formateur de STE participe à l'évaluation d'au moins une capacité du bloc 6.
Un enseignant/formateur de TIM participe à l'évaluation d'au moins deux capacités du bloc 6.
Un enseignant/formateur de Sciences et techniques agronomiques/Productions animales participe à l'évaluation d'au moins une capacité du bloc 6.
Un enseignant/formateur de physique- chimie participe à l'évaluation d'au moins une capacité du bloc 6.

Epreuve E7 : « Expertise zootechnique »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 7, « Répondre à une problématique zootechnique située ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C7.1 Analyser une situation zootechnique.	- Formulation d'une problématique ou d'un questionnement en relation avec la situation zootechnique- Identification des points de vigilance et des leviers d'action potentiels
C7.2 Elaborer des démarches de résolution de problématiques zootechniques.	- Prise en compte de la problématique - Qualité de la ou des démarche(s) proposée(s)
C7.3 Argumenter des solutions alternatives en réponse à une problématique zootechnique.	- Qualité de l'argumentation - Faisabilité de la ou des proposition(s) - Identification des points de vigilance et leviers d'action attachés aux solutions proposées

3 ECCF
Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes. Les équipes retiennent la ou les modalités les plus appropriées.

Examinateurs :
- un enseignant/formateur de Sciences et techniques agronomiques/Productions animales participe à l'évaluation de l'ensemble des capacités du bloc 7 ;
- un enseignant/formateur de biologie-écologie participe à l'évaluation d'au moins une capacité du bloc 7 ;
- un enseignant/formateur de physique-chimie participe à l'évaluation d'au moins une capacité du bloc 7.

Epreuve E8 : « Accompagnement du changement sociotechnique »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8, « Accompagner le changement sociotechnique ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C8.1 Mobiliser des initiatives, des orientations et des plans d'action en vue d'un changement sociotechnique.	- Qualité de l'analyse du plan d'action - Mise en évidence des implications sociotechniques du plan d'action- Cohérence de la mise en œuvre du plan d'action dans le contexte
C8.2 Produire des références techniques au service des orientations visées en lien avec le plan d'action visé et la stratégie élaborée.	- Qualité de la mise en œuvre et du suivi d'expérimentations, d'essais ou d'enquêtes- Rigueur du traitement des données issues du terrain- Interprétation des données
C8.3 Aider à la prise de décision.	- Présentation de résultats - Formulation du conseil

3 ECCF
Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes.
Les équipes retiennent la ou les modalités les plus appropriées.
La (les) situation(s) d'évaluation permettant d'évaluer les capacités du bloc de compétence 8 impliquent un processus d'accompagnement du changement sociotechnique auquel le candidat a contribué.
Par ailleurs, les situations abordées à l'occasion de la formation ne peuvent constituer des situations d'évaluation certificatives valides.

Examinateurs :
Chaque capacité du bloc 8 est évaluée par un enseignant/formateur de Sciences et techniques agronomiques/Productions animales auquel s'ajoute :
- un enseignant/formateur de mathématiques pour l'évaluation des capacités C8.2 et C8.3 ;
- un enseignant/formateur de SESG-GE pour évaluer les capacités C8.1 et C8.3 ;
Un professionnel peut être associé à l'évaluation d'une ou de plusieurs des capacités du bloc 8.

Annexe n° 1 : Grille d'évaluation de l'épreuve E7

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Brevet de technicien supérieur agricole « Métiers de l'élevage : développement, production, conseil »

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**		**Nom et prénom du candidat :** **N° d'anonymat :**		**Épreuve : E7** **Date :** **N° jury :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	- -	-	+	+ +	NOTE	APPRÉCIATIONS
C7.1 Analyser une situation zootechnique	- Formulation d'une problématique ou d'un questionnement en relation avec la situation zootechnique	- Repérage des enjeux de la situation - Hiérarchie des enjeux - Prise en compte du contexte - Utilisation des connaissances scientifiques et techniques - …					**/8**	
	- Identification des points de vigilance et des leviers d'action potentiels	- Prise en compte des connaissances scientifiques et techniques - Usages lexicaux - Repérage des points de vigilance et des leviers - Pertinence des axes proposés -…					**/12**	
						Appréciation C7.1 : TOTAL	**/20**	
C7.2 Elaborer des démarches de résolution de problématiques zootechniques	- Prise en compte de la problématique	- Cohérence de la démarche en relation avec la problématique ou le questionnement - Mise en relation avec la situation zootechnique étudiée - Mobilisation des connaissances scientifiques et techniques -…					**/14**	
	- Qualité de la ou des démarche(s) proposée(s)	- Pertinence des éléments de démarche - Maîtrise des données retenues - Hiérarchisation des propositions - Conduite d'un raisonnement scientifique quantitatif ou qualitatif -…					**/6**	
						Appréciation C7.2 : TOTAL	**/20**	
C7.3 Argumenter des solutions alternatives en réponse à une problématique zootechnique	- Qualité de l'argumentation	- Valorisation des connaissances scientifiques et techniques - Exploitation des données pour étayer l'argumentation - Prise en compte du destinataire dans le discours -…					**/7**	
	- Faisabilité de la ou des proposition(s)	_ Réalisme de la ou des proposition(s) présentée(s) - Pertinence des références techniques et/ou scientifiques - Cohérence des solutions apportées -…					**/7**	

	- Identification des points de vigilance et leviers d'action attachés aux solutions proposées	--Appropriation des connaissances scientifiques et techniques - Présentation argumentée des points saillants de la ou des solution(s) proposée(s) - Présentation argumentée des limites de validité de la ou des solution(s) présentée(s) - Prise de recul sur les solutions proposées - …					**/6**	
	Appréciation C7.3 :					**TOTAL**	**/20**	
						Total Sur 60 = C7.1+C7.2+C7.3	**/60**	
						Note Finale sur /20 (C7.1+C7.2+C7.3) /3	**/20**	
Appréciation générale :						**Signature(s) du jury**		

1 Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation. Ils peuvent être complétés si nécessaire en fonction de la situation d'évaluation.

Annexe n° 2 : Grille d'évaluation de l'épreuve E8

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Brevet de technicien supérieur agricole « Métiers de l'élevage : développement, production, conseil »

Examen : BTSA **Session :** **Centre :**		**Nom et prénom du candidat :** **N° d'anonymat :**		**Épreuve : E8** **Date :** **N° jury :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	- -	-	+	+ +	NOTE	APPRÉCIATIONS
C8.1 Mobiliser des initiatives, des orientations et des plans d'action en vue d'un changement sociotechnique	- Qualité de l'analyse du plan d'action	- Méthodologie retenue pour l'analyse adaptée à la situation vécue par l'apprenant - Caractérisation du contexte et des multiples enjeux amenant le questionnement - Caractérisation du processus de changement sociotechnique à l'œuvre (motifs au changement, alternatives envisagées, profondeur et rythme du changement, état d'avancement, etc.) - Caractérisation du plan d'accompagnement support du changement -…					**/8**	
	- Mise en évidence des implications sociotechniques du plan d'action	- Identification des acteurs concernés et de leur rôle respectif dans le processus d'accompagnement -Explicitation de la contribution réelle ou potentielle de l'apprenant au processus d'accompagnement -Analyse critique du changement socio technique au regard de la transition agro- écologique					**/6**	
	- Cohérence de la mise en œuvre du plan d'action dans le contexte	- Identification des freins (humains, aléas climatiques, économiques, etc.) à la mise en œuvre du changement - Mise en évidence des facteurs de réussites - Analyse critique du processus d'accompagnement mis en œuvre/envisagé - Explicitation des enseignements retirés dans une perspective d'accompagnement - Identification des pistes de remédiations pour accompagner le changement technique dans une perspective agro-écologique dans la situation vécue -…					**/6**	
		Appréciation C8.1: TOTAL					**/20**	
C8.2 Produire des références techniques au service des orientations visées en lien avec le plan d'action visé et la stratégie élaborée.	- Qualité de la mise en œuvre et du suivi d'expérimentations, d'essais ou d'enquêtes	- Explicitation du dispositif de production de références techniques au regard de la situation vécue - Mise en évidence et justification de l'objet d'étude au regard de l'accompagnement du changement technique dans une perspective de transition agro-écologique - Justification du protocole de recueil des données (variables, protocole expérimental, guide d'entretien, échantillonnage, etc.) - Qualité et traces des données recueillies -…					**/6**	

	- Rigueur du traitement des données issues du terrain	- Identification des données aberrantes - Justification des méthodes de traitement de données - Qualité des traitements de données effectuées - Choix des indicateurs - Registre de représentation - Identification des points de vigilance **-...**					**/7**		
	- Interprétation des données	- Organisation des résultats - Rigueur de l'interprétation des données - Domaine de validité des données résultats ou discussion des résultats au regard de la bibliographie - Identification de pistes d'utilisation des résultats produits pour accompagner au changement dans une perspective de transitions -...					**/7**		
						Appréciation C8.2 : TOTAL	**/20**		
C8.3 Aider à la prise de décision.	- Présentation de résultats	- Sélection de ressources adaptées au contexte et au regard du processus de changement en jeu - Justification des choix opérés - Identification des ressources construites spécifiquement pour la situation - Mise en perspective des ressources au regard de la situation de conseil					**/7**		
	- Formulation du conseil	- Caractérisation de la situation de conseil et du public cible et positionnement dans le processus d'accompagnement au changement - Pertinence de l'argumentaire développé au regard du changement en jeu - Adaptation des activités/contenu de conseil au regard du public cible (individuel et collectif), de la situation de conseil - Acceptabilité et pertinence des propositions au regard de la situation (degré d'adaptation de la proposition à la situation) - Mise en évidence des questionnements soulevés - Analyse critique de la situation de conseil vécue - Adaptation du choix des supports mobilisés dans la situation de conseil					**/13**		
						Appréciation C8.3 : TOTAL	**/20**		
						Total Sur 60 = C8.1+C8.2+C8.3	**/60**		
						Note Finale sur /20 (C8.1+C8.2+C8.3)/3	**/20**		
Appréciation générale :								**Signature(s) des évaluateurs**	

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe 3 : Grille d'évaluation de l'épreuve ponctuelle terminale E4 HCCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Brevet de technicien supérieur agricole « Métiers de l'élevage : développement, production, conseil »

Examen : BTSA Métiers de l'élevage **Session :** **Centre :**		**Nom et prénom du candidat :** **N° d'anonymat :**		**Épreuve : E4** **Date :** **N° jury :**

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	- -	-	+	+ +	NOTE	APPRÉCIATIONS
C4.1 Proposer un processus de productions animales	- Qualité de l'analyse du contexte	- Mise en évidence des éléments saillants de contexte : - internes à l'entreprise - externes à l'entreprise dont le territoire - Diversité des éléments de contexte pris en compte - Mise en évidence des interactions entre éléments de contexte					**/10**	
	- Justification du processus de production proposé	- Mobilisation de références technico-économiques - Justification des opérations et des combinaisons d'opérations proposées - Prise en compte du temps court et du temps long					**/10**	
	Appréciation C4.1 : **TOTAL**						**/20**	
C4.2 Adapter la conduite d'une productio n animale	- Qualité des diagnostics agronomique et de fonctionnement du troupeau	- Sélection des informations et des méthodes de diagnostic en accord avec la situation - Traitement de l'information - Caractérisation des états du milieu - Mise en évidence des principaux résultats des diagnostics					**/7**	
	- Adaptation des choix techniques au contexte	- Justification de la décision (mise en évidence de la prise en compte du contexte) - Prise en compte des préoccupations en lien avec les transitions - Justification des points de vigilance - Mise en évidence des conditions de réussite					**/7**	
	- Prévision des suites à donner	- Précision sur les échéances des différentes actions (dont observations) à réaliser - Priorisation des actions - Identification des risques liés à la mise en œuvre ou à l'impasse réalisée sur certaines actions					**/6**	
	Appréciation C4.2 : **TOTAL**						**/20**	

C4.3 Mettre en	- Choix d'opérations techniques adaptées à la situation	- Justification et explicitation des opérations techniques présentées - Adaptation de l'opération technique à la situation …					**/7**	

œuvre des interventions et des manipulations sur les animaux	- Qualité de la réalisation d'opérations techniques	- Organisation de l'opération technique (moyens mobilisés) - Choix, préparation et réglage des équipements nécessaires - Explicitation du déroulement de l'opération technique - Maîtrise des conditions de réalisation (sécurité, Bien-être animal, réglementation, biosécurité etc.) …					**/7**		
	- Qualité du suivi des opérations réalisées	- Pertinence des critères de suivi/de réussite choisis - Qualité des observations/enregistrements effectués - Analyse des écarts observés/enregistrés lors de l'opération : prévu/réalisé …					**/6**		
	Appréciation C4.3 : **TOTAL**						**/20**		
C4.4 Évaluer la performance globale du processus de production	- Qualité du choix des indicateurs de performance	- Justification des outils et des démarches retenues au regard de la situation, du moment et des objectifs de l'évaluation - Sélection des indicateurs - Diversité des indicateurs - Justification des indicateurs retenus					**/7**		
	- Qualité de l'analyse	- Mise en évidence des résultats obtenus - Interprétation des résultats					**/7**		
	- Identification des marges de progrès	- Présentation des résultats - Analyse des écarts entre résultats attendus et résultats obtenus - justification de marges de progrès possibles					**/6**		
	Appréciation C4.4 : **TOTAL**						**/20**		
	Total Sur 80 = C4.1 + C4.2 + C4.3 + C4.4						**/80**		
	Note Finale sur 20 = (C4.1 + C4.2 + C4.3 + C4.4)/4						**/20**		
Appréciation générale :							**Signature(s) des évaluateurs**		

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation

Annexe 4 : Grille d'évaluation de l'épreuve ponctuelle terminale E5 HCCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Brevet de technicien supérieur agricole « Métiers de l'élevage : développement, production, conseil »

Examen : BTSA Métiers de l'élevage **Session :** **Centre :**		**Nom et prénom du candidat :** **N° d'anonymat :**		**Épreuve : E5** **Date :** **N° jury :**

CAPACITÉ CERTIFIÉE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS
C5.1. Adapter un système d'élevage aux transitions et à leurs enjeux	- Identification des enjeux associés aux systèmes d'élevage	- Présentation synthétique et explicite des enjeux - Justification des enjeux sélectionnés et présentés					/4	
	- Prise en compte des enjeux auxquels doit répondre le système	- Pertinence des enjeux liés aux système d'élevage étudié - Mise en évidence des liens entre enjeux et fonctionnement du système - Présentation synthétique de l'outil d'adaptation du système					/4	
	- Modélisation de l'agroécosystème élevage	- Représentation systémique claire et cohérente - Mise en évidence des interrelations entre les éléments					/4	
	- Identification des intérêts et des limites du système étudié	- Positionnement opportun et clair des intérêts et limites - Pertinence de l'argumentation					/4	
	- Prise en compte de la place des politiques publiques dans le fonctionnement des agroécosystèmes élevage	- Politiques publiques appropriées à la situation - Mise en évidence du lien avec le fonctionnement et les enjeux - Niveau d'analyse critique des forces et faiblesses des politiques publiques dans le fonctionnement adaptatif des systèmes					/4	
	Appréciation C5.1 :		**TOTAL**				/20	

CAPACITÉ CERTIFIÉE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	--	-	+	++	NOTE	APPRÉCIATIONS
C5.2. Evaluer le fonctionnement du système d'élevage à différentes	- Caractérisation du fonctionnement du système d'élevage	- Présentation synthétique du système étudié - Mise en évidence du fonctionnement du système d'élevage					/5	
	- Analyse de la cohérence du système d'élevage	- Pertinence des critères d'analyse de la cohérence - Mise en évidence des points positifs et négatifs saillants					/5	

échelles	- Qualité de l'évaluation multicritère du système d'élevage	- Choix approprié de l'outil d'évaluation - Pertinence de l'utilisation de l'outil d'évaluation - Cohérence et qualité des résultats du diagnostic					**/5**		
	- Utilisation pertinente d'outils de diagnostic	- Justification et intérêt des éléments de résultats retenus - Pertinence et précision de l'analyse des résultats du diagnostic					**/5**		
	Appréciation C5.2 : TOTAL						**/20**		
C5.3. Proposer une évolution stratégique du fonctionnement du système d'élevage	- Justifications, à différentes échelles, des évolutions stratégiques proposées	- Mise en évidence des différentes options stratégiques - Pertinence de l'évolution stratégique retenue - Mise en évidence des points clés de l'évolution stratégique					**/7**		
	- Hiérarchisation des évolutions stratégiques proposées	- Justification des choix opérés en matière de hiérarchisation - Solidité de l'orientation stratégique retenue					**/7**		
	- Identification des points de blocage éventuels	- Mise en évidence des limites de l'option développée - Cohérence et qualité de l'analyse d'ensemble de la proposition					**/6**		
	Appréciation C5.3 : TOTAL						**/20**		
	Total Sur 60 = C5.1 + C5.2 + C5.3						**/60**		
	Note Finale sur 20 = (C5.1 + C5.2 + C5.3)/3						**/20**		
Appréciation générale :							**Signature(s) des évaluateurs**		

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation

Annexe 5 : Grille d'évaluation de l'épreuve ponctuelle terminale E6 HCCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Brevet de technicien supérieur agricole « Métiers de l'élevage : développement, production, conseil »

Examen : BTSA Métiers de l'élevage **Session :** **Centre :**		**Nom et prénom du candidat :** **N° d'anonymat :**		**Épreuve : E6** **Date :** **N° jury :**

CAPACITÉ CERTIFIÉE	CRITÈRES	INDICATEURS[1]	- -	-	+	+ +	NOTE	APPRÉCIATIONS
C6.1. Organiser la combinaison des facteurs de production et de gestion du travail	- Planification des opérations	- Présentation explicite de la combinaison productive - Mise en évidence des points clés de l'organisation du travail - Niveau d'analyse des forces et faiblesses de la combinaison productive					**/4**	
	- Mise en œuvre d'une veille technologique et réglementaire de qualité	- Pertinence des choix en matière de veille réglementaire au regard du contexte - Eléments réglementaire appropriés au raisonnement - Mobilisation adaptée des éléments de veille réglementaire et technologique - Qualité du raisonnement de l'impact sur la combinaison productive					**/5**	
	- Qualité de la collecte et du traitement des données	- Justification des modalités de production et/ou de collecte de données - Exactitude et précision des données récoltées au regard des traitements à effectuer - Vérification, mise en qualité en vue du traitement et regard critique - Justification du choix des données à traiter - Justification du traitement - Traitement approprié et exploitation explicite des données - Interprétation des résultats (émission d'hypothèse, visée OAD)					**/7**	
	- Qualité de l'information transmise	- Mise en forme et valorisation des données à communiquer - Choix d'une présentation explicite des données (modélisation, schématisation, tableau de bord, graphiques) - Lisibilité des documents (présentation visuelle des données) - Structuration et adaptation du message					**/4**	
	Appréciation C6.1 :				**TOTAL**		**/20**	
C6.2. Optimiser la politique d'achat et de vente	- Prise en compte des éléments du marché	- Positionnement clair et précis des filières étudiées sur les marchés agricoles - Justification du positionnement sur les marchés et de la politique commerciale - Qualité de l'analyse de l'impact des marchés sur le fonctionnement - Justification de la politique d'achat - Qualité de l'analyse de l'impact de la politique d'achat et de maîtrise des intrants					**/7**	

	- Prise en compte des potentialités de l'entreprise	- Mise en évidence des évolutions possibles dans le contexte - Justification des potentialités d'optimisation de la politique commerciale - Analyse des conséquences sur le fonctionnement du système					**/7**		
	- Adéquation des activités mises en œuvre	- Sécurisation des enregistrements réalisés - Réalisation de choix stratégique à l'aide d'OAD					**/6**		
	Appréciation C6.2 : TOTAL						**/20**		
C6.3. Caractériser l'opportunité d'une diversification intégrant une activité de transformation des produits animaux et/ou des issues d'élevage	- Appropriation de la situation et des opportunités	- Identification des informations utiles - Propositions cohérentes d'opportunités de diversification - Justification du choix de diversification - Cohérence scientifique des propositions - Maîtrise des données scientifiques retenues					**/9**		
	- Analyse de la démarche	- Cohérence scientifique de l'analyse menée - Choix des paramètres retenus pour la proposition de diversification - Exploitation des connaissances - Mise en œuvre d'un raisonnement scientifique (démarche, modélisation, schématisation, calculs, unités …) - Mise en œuvre d'un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité.					**/11**		
	Appréciation C6.3 : TOTAL						**/20**		
6.4. Mettre en œuvre une démarche qualité en lien avec la santé et la sécurité au travail	- Respect de la réglementation et des démarches de qualité	- Présentation maîtrisée du cadre réglementaire - Justification du choix de la démarche qualité - Analyse des contraintes et limites de la démarche - Maîtrise des éléments clés d'un cahier des charges - Prise en compte du collectif dans la mise en œuvre					**/6**		
	- Qualité de l'analyse des risques contextualisée	- Pertinence de l'analyse dans le contexte - Adaptation de la réponse aux conclusions de l'analyse					**/8**		
	- Qualité des ajustements proposés	- Respect de la réglementation - Mise en place d'une stratégie adaptée - Pertinence de solutions proposées					**/6**		
	Appréciation C6.4 : TOTAL						**/20**		
	Total Sur 80 = C6.1 + C6.2 + C6.3+ C6.4						**/80**		
	Note Finale sur 20 = (C6.1 + C6.2 + C6.3+ C6.4)/4						**/20**		
Appréciation générale :							**Signature(s) des évaluateurs**		

1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation

Annexe n°6 : Trame de grille d'évaluation ECCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Date :		**Nom et prénom du candidat :**		**ECCF :**

Capacité	**Critères** A reporter depuis le référentiel d'évaluation	**Indicateurs**[1]	**- -**	**-**	**+**	**+ +**	**Barème**[2]	**APPRÉCIATIONS**
A reporter depuis le référentiel de compétences	Les critères d'évaluation font partie du référentiel d'évaluation et à ce titre sont **règlementaires**. Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier l'atteinte de la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif.	A spécifier par les évaluateurs. C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.					/	
							/	
							/	
							/	
TOTAL							**/20**	

Annexe 7 : Procès-verbal de constat d'absence de fiche(s)

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Brevet de Technicien Supérieur Agricole
« Métiers de l'élevage : développement, production, conseil »

1 Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluationPoints attribués à la capacité ou aux critères mais jamais aux indicateurs

2

Procès-Verbal de constat d'absence de fiche(s) ou de dossier
Epreuves E4, E5 et E6

Dans le centre d'examen de (dénomination et département)

Le poste d'évaluation n° de l'épreuve :

Constate que le candidat (prénom, nom, date de naissance)

☐ S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E4 HCCF « **Conduite des productions animales »** sans le document requis. (*)

☐ S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E5 HCCF **« Pilotage du système d'élevage »** avec ____ fiche(s) au lieu des trois fiches requises ou ____ fiche(s) identiques sur les trois fiches. (*)

☐ S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E6 HCCF « **Organisation de l'activité de production »** avec ____ fiche(s) au lieu des quatre fiches requises ou ____ fiche(s) identiques sur les quatre fiches. (*)

Le candidat ne respectant pas les conditions réglementaires fixées dans l'arrêté du 29 décembre 2023 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole spécialité « métiers de l'élevage : développement, production, conseil », il ne peut pas présenter l'épreuve d'examen en question.

Fait à Le

Le candidat
Nom, prénom, signature

Le chef de centre
Nom, prénom, signature

☐ Cochez cette case si le candidat refuse de signer le procès-verbal

Ce document est :
- renseigné par les membres de jury,

- signé par le candidat et le chef de centre,
- annexé au procès-verbal de déroulement du centre,

Le chef de centre transmet sans délai une copie de ce PV à la région organisatrice de l'examen par mail. Le chef de centre saisit un A (absence) sur Indexa2-Term en lieu et place de la note attendue.

(*) cocher la case correspondant à l'épreuve concernée